

personne, par courriel ou par téléphone, de discuter avec les députés concernant les importants dossiers sous notre responsabilité.

Voici mes commentaires en ce qui concerne les attentes décrites dans votre lettre :

1. **Les membres du Conseil exécutif sont** informés en détail des dossiers majeurs – enjeux, politiques, initiatives, dépenses et lois – touchant à leurs portefeuilles respectifs. Notre administration et le personnel travaillent d'arrache-pied pour assurer cette communication en permanence.
2. **Les puces n^{os} 2 et 3 dans votre lettre** semblent se contredire. Sans aucun doute, il faut dans certains cas des réponses exhaustives, et dans d'autres, des réponses plus succinctes. Ce sont les ministres qui déterminent comment il faut répondre, selon l'enjeu en question.
3. Voir le point 2.
4. **Les membres du Conseil exécutif s'efforcent**, avec leurs ministères, de fournir des réponses sans délai. Nous utilisons et continuerons d'utiliser des modèles officiels à cet effet. Je tiens à préciser que parfois, vu la complexité du dossier, il faut plus de temps pour soumettre aux députés une réponse appropriée présentant de l'information pertinente.
5. **Les membres du Conseil exécutif** considèrent pleinement les recommandations des comités permanents et des députés de l'Assemblée législative au sujet du budget et du plan d'activités des ministères et des organismes d'État. Ils mènent une réflexion rigoureuse et, au besoin, fournissent des explications aux députés en cas de désaccord potentiel.
6. **Les membres du Conseil exécutif** font tout leur possible pour déposer rapidement les documents demandés par les députés. Par ailleurs, si l'on sait qu'un ministre ne pourra pas les présenter à temps, les personnes concernées en sont dûment avisées.
7. **Les membres du Conseil exécutif** maintiennent des voies de communication ouvertes et efficaces avec les membres des comités permanents et les députés de l'Assemblée législative. Les directives du Bureau de l'Assemblée législative sont diffusées régulièrement. De plus, mon bureau a invité le greffier de l'Assemblée législative à sonder le personnel ministériel pour vérifier si la procédure à suivre pour transmettre l'information des ministres aux députés est claire. Nous nous engageons à toujours demeurer transparents à cet égard.

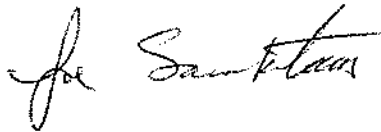
Je vous remercie de m'avoir avisé de votre intention de déposer votre lettre. Je serai moi aussi prêt à présenter ma réponse à l'Assemblée législative.

Je tiens à réitérer l'importance de consulter les membres du Conseil exécutif régulièrement, dès qu'un problème survient. Nous demeurons déterminés à rectifier la

situation, mais, comme je l'ai déjà mentionné, il faut pour cela que l'on m'informe des problèmes « concernant le travail des membres » du Conseil exécutif. Je suis pleinement disposé à adopter des mesures correctives s'il y a lieu.

Je suis ouvert à en discuter plus en détail avec vous et vos collègues du caucus des députés ordinaires.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Joe Savikataaq, premier ministre
Gouvernement du Nunavut

c. c. Députés de l'Assemblée législative
Bureau du président de l'Assemblée législative